

GRILLE ET MODALITES

TARIFAIRES

Tarifs 2020-2021		FAMILLES RURALES CHÂTEAU DES FARFADETS				
<u>LANDRESSE</u>		QF Moins de 350 €	QF de 351 à 750 €	QF de 751 à 1000 €	QF de 1001 à 1350 €	QF de 1351 € et plus
PERISCOLAIRE LANDRESSE						
7h-8h30	2.75 €	2.83 €	2.91 €	3.07 €	3.29 €	
7h30-8h30	1.84 €	1.89 €	1.94 €	2.03 €	2.17 €	
8h-8h30	0.91 €	0.94 €	0.96 €	1.02 €	1.09 €	
11h30 - 13h30	6.70 €	6,90 €	7,04 €	7,20 €	7,40 €	
16h30-17h30	2.39 €	2,45 €	2,50 €	2,61 €	2,75 €	
16h30—18h15	3.80 €	3,90 €	3,99 €	4,17 €	4,41 €	

Le 20/08/2020



François MATHIEU, pdt.

Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Pour les quotients non connus sur CAFPRO ou les allocataires des autres caisses, la photocopie du dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou des pièces justificatives, le barème le plus élevé sera automatiquement appliqué.

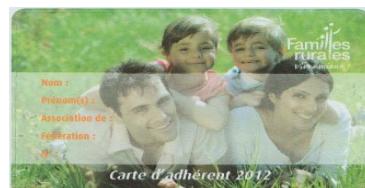
Les quotients sont vérifiés à la fin du mois de septembre ainsi qu'à la fin du mois de janvier. Si vous avez une modification merci de nous contacter au plus vite.

Pièces à fournir pour valider une inscription :

- Fiche renseignement famille
- Fiche renseignement enfant
- L'autorisation CAFPRO
- Photocopie carnet de vaccination
- Une attestation en responsabilité civile.
- Une attestation individuelle accident (facultative mais vivement conseillée)

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :

- ◆ Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ◆ Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ◆ Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles



Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance.

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales Château des Farfadets**, Espèces **contre reçu**, Virement bancaire, prélèvement bancaire, Chèque CESU, Chèque ANCV.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D.D.C.S.P.P.

Ils sont soutenus par :

Le SIGREP ainsi que la caf du Doubs



Inscriptions et renseignements : Familles Rurales Association Château des Farfadets

Site internet : <https://www.famillesrurales.org/chateau-des-farfadets/>